



CONSEIL COMMUNAL
ÉCLÉPENS

Procès-verbal de la séance du Conseil communal

Séance du jeudi 8 décembre 2022 à 19h30,

à la salle du Conseil d'Eclépens

Présidence de Monsieur Bertrand Favre, Président

Le Président souhaite la bienvenue.

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers (voir liste annexée page 90)

Monsieur le Syndic Claude Dutoit, Messieurs les Municipaux Etienne Morier-Genoud, Franco Cetrangolo, Pascal Guinnard et Daniel Gachet

Boursière : Madame Anne-Lise Amez-Droz

Huissier : Monsieur Benjamin Wicky

La presse : Monsieur Killian Rigaux, Journal de Cossonay

Ordre du jour

- 1. Opérations statutaires**
- 2. Communications de la Municipalité**
- 3. Préavis 10/2022 « Demande d'un amortissement complémentaire de la salle de classe rez inférieur du Collège »**
- 4. Préavis 11/2022 « Budget 2023 »**
- 5. Préavis 12/2022 « Demande d'un crédit d'étude pour la rénovation de la buvette et des vestiaires et la mise en conformité du terrain de football selon les directives de l'ASF »**
- 6. Proposition du bureau de publier les PV approuvés accompagnés de leurs corrections sur le site internet de la commune (onglet « Vie politique, communications »)**
- 7. Nomination des deux futurs délégués et d'un suppléant pour représenter la commune à l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région Haute Venoge / Veyron (EHVV)**
- 8. Communications des délégués des associations intercommunales**
- 9. Propositions individuelles**
- 10. Communications du bureau**

1. Opérations statutaires

Le Président, Monsieur Bertrand Favre, ouvre la séance et procède à l'assermentation de M. François de Coulon, qui remplace M. Rémy Joliquin, démissionnaire.

Puis, le Président donne la parole à la secrétaire pour l'appel :
32 personnes sont présentes, le quorum est atteint.

Une minute de silence est observée, en mémoire des personnes qui nous ont quittés.

Ensuite M. Bertrand Favre passe au Procès-Verbal de la séance du 27 octobre 2022 :

Il n'y a pas de remarque et le Président passe au vote :

Le PV est accepté avec 29 OUI et 2 ABSTENTIONS.

Courrier

Le Président lit la lettre de démission de M. Rémy Joliquin.

Ordre du Jour

Est accepté à l'unanimité

2. Communications de la Municipalité

Le Président donne la parole au syndic, M. Claude Dutoit qui salue cordialement l'assemblée au nom de la Municipalité.

Il donne des nouvelles de l'avancement des travaux de protection des falaises et précise que la nature doit être respectée et intégrée au projet, ainsi que la sécurité des citoyens. Le début des travaux a été modifié en raison du retard dans les adjudications des travaux et a eu lieu début octobre.

Tout sera arrêté à cause de l'hiver, des problématiques liées au froid sur les techniques d'ancrages et de l'hibernation des reptiles.

Les travaux reprendront fin avril-début mai pour se terminer fin octobre 2023.

Autre fait : les archéologues vont procéder à des fouilles lors des travaux, au secteur 6. En cas de découverte, cela pourrait provoquer quelque retard.

3. Préavis 10/2022 « Demande d'un amortissement complémentaire de la salle de classe rez inférieur du Collège »

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission des finances, M. Jean-Pierre Rochat, pour la lecture du rapport.

M. Bertrand Favre ouvre la discussion :

M. Jean-François Kaeser : en 2018 le Conseil a voté un amortissement de la dette sur 20 ou 30 ans. Pourquoi, 4 ans plus tard, faut-il l'amortir tout-à-coup ?

M. Arnold Aebischer : ceci permet d'éviter des intérêts négatifs à la banque. La Commission de gestion a estimé que, pour une salle de classe, un amortissement sur 30 ans est trop long. Il rappelle également que la Commission de gestion avait précédemment demandé qu'on ne mette pas les amortissements extraordinaires dans les budgets.

M. Jean-François Kaeser : si, l'année prochaine, on doit emprunter à nouveau Fr. 200'000.-. Serait-on gagnant ?

M. Franco Cetrangolo : dans ce cas précis, il s'agit juste d'une écriture comptable.

Mme Anne-Lise Amez-Droz : il n'y a pas eu d'emprunt pour ce cas-là. Si un emprunt court sur un objet, on ne peut pas le faire. Là, il ne s'agit pas d'un amortissement financier, mais uniquement comptable.

La discussion est close et le Président passe au vote :

Le Préavis 10/2022 est accepté à l'unanimité.

4. Préavis 11/2022 « Budget 2023 »

Le rapporteur de la Commission des finances, M. Arnold Aebischer, lit son rapport.

Le Président ouvre la discussion en précisant que l'on va avancer dans la discussion compte par compte.

M. Jean-Philippe Murset : page 6 : Comparatif de dépenses / revenus sur 9 ans. Le report de charges du canton sur les communes est très grand. Lors des comptes, il avait été indiqué qu'une rébellion des communes se manifestait. Où en est-on ?

M. Daniel Gachet : le référendum SOS commune sera peut-être en votation en 2023, mais pour l'instant, on attend.

M. Thierry Guignard : page 2 ... il souhaite qu'on lui explique la notion de légère augmentation de la marge d'autofinancement. D'après les comptes 2021, lui voit une baisse significative.

Mme Anne-Lise Amez-Droz : elle s'est basée, pour dire une légère augmentation, par rapport aux budgets 2022 et 2023. On ne pourra pas le savoir exactement avant février, car c'est à ce moment-là que la commune reçoit l'argent des impôts.

M. Arnold Aebischer : la grande différence vient de la ligne 45 : Dédommagements de collectivités publiques qui prévoit Fr. 450'000.- de moins que les comptes 2021.

Mme Anne-Lise Amez-Droz : c'est toujours ce problème de péréquation.

Budget 2023

1. Administration générale

100 Autorités

M. Jean-François Kaeser : 110 Administration 301.00 Salaires : y-a-t-il une modification sur le taux d'occupation du personnel communal et où en est-on avec M. Aden Ferehan ? Doit-il partir ?

M. Etienne Morier-Genoud : comme il l'est indiqué dans le PV du dernier conseil, la Municipalité soutient cet employé pour éviter son renvoi. Dans sa décision, le SEM n'a pas tenu compte de son intégration, et, actuellement, on est en attente d'une nouvelle décision. Durant ce laps de temps, M. Ferehan peut poursuivre son travail. Le Service de la population à Lausanne, qui préavise sur la décision du SEM, a trouvé son dossier excellent et a donné un avis positif.

M. Ferehan était engagé à 25% à l'ASI7 et à 50% à la commune. Il sera employé dès le premier janvier à 100% à la commune.

M. Jean-Philippe Murset : 120 Service de l'économat 318.00 Honoraires, Migration à Proclick.

La migration des données communales chez Proclick ?

M. Franco Cetrangolo : à la suite d'interpellations de conseillers, qui demandaient des informations sur les possibilités d'attaques sur le système informatique de la commune, la Municipalité a voulu faire passer un audit à Axian qui l'a refusé. La Municipalité a donc décidé de quitter Axian et de passer chez Proclick, pour une sécurité optimale. Ceci est en train d'être mis sur pieds.

M. François de Coulon : 120 Service de l'économat - 315.00 Entretien machines et installations : pourquoi est-ce si élevé en 2021 ?

M. Arnold Aebischer : c'est la diminution des Contrats de maintenance et d'hébergement. Le changement chez Proclick fait diminuer la facture de Fr. 12'000.-.

2. Finances

210 Impôts

M. Jean-François Kaeser : 400.40 Impôts sur les frontaliers : au vu de l'augmentation de la somme budgétée, on peut penser que les entreprises engagent davantage de frontaliers ?

M. Claude Dutoit : effectivement, il y a une augmentation du nombre de frontaliers.

Mme Sylviane Chappuis : du compte 400.00 impôt revenu personnes physiques au compte 400.40 impôt sur les frontaliers, on constate une augmentation de l'apport financier des personnes physiques. Quelles sont les possibilités de la Municipalité pour que les entreprises engagent des personnes de notre région. Cela éviterait davantage de trafic routier et aiderait à diminuer le chômage dans le canton.

M. Claude Dutoit : les entreprises sont libres dans le choix de leur personnel. Le taux de chômage actuel du canton est de 3,1%, ce qui est plutôt bas. Les impôts qui résultent du travail des frontaliers est aussi intéressant pour la commune.

3. Domaines et Bâtiments

320 Forêts

M. Christophe Mercier : 435.00 Vente de bois : les gens ne sont plus intéressés par l'achat de bois de chauffage ?

M. Pascal Guinnard : on manque de bois. Les 60 stères en stock ont été vendus. Il y en aura à nouveau pour l'hiver prochain, dont du sapin, en raison des coupes de sécurisation le long de la descente d'Oulens et en raison de coupes nécessitées par des maladies sur certains arbres.

M. François de Coulon : 314.00 Entretien forêts et chemins forestiers : pourquoi une telle augmentation par rapport aux comptes 2021 ?

M. Pascal Guinnard : il y a eu l'entretien du canal d'Enteroches et l'entretien des Côtes d'Oulens qui a nécessité la création d'un chemin. De plus, le petit ruisseau qui descend depuis Oulens et arrive derrière la propriété de M. Albert Dutoit doit être curé maintenant 3 fois par an, au lieu d'une fois par année.

4. Travaux

430 Routes

M. Anthony Walsh : 314.00 Entretien du réseau routier : cela concerne-t-il aussi l'entretien de la route de la montée d'Oulens ? Les chiffres depuis 2020 sont en constante augmentation.

M. Claude Dutoit : la montée d'Oulens dépend du canton. Dans ce compte il est prévu l'entretien et la réparation des fontaines, patrimoine communal à préserver.

M. Pascal Guinnard : les premières fontaines du village datent de 1795.

M. Jean-François Kaeser : trouve étonnant que l'entretien des fontaines soit dans le compte « routes ». Serait-il possible d'ouvrir un compte pour cela ?

Mme Anne-Lise Amez-Droz : une nouvelle comptabilité harmonisée pour les communes sera bientôt prête et tous ces détails seront améliorés.

440 Parcs, Places, Parking

M. Anthony Walsh : 314.00 Entretien des parcs, places : qu'est-ce que la sécurité place de jeux ?

M. Daniel Gachet : chaque année la place de jeux doit être contrôlée par un spécialiste et chaque semaine les employés communaux doivent effectuer un contrôle selon des directives établies.

452 Déchetterie

M. François de Coulon : 301.00 Salaires : pourquoi cette forte augmentation des frais ?

M. Arnold Aebischer : dans tous les comptes on peut constater une augmentation, ce qui est dû à l'engagement d'un apprenti et de l'employé M. Ferehan.

M. Etienne Morier-Genoud : les comptes 2022 ne sont pas encore faits et pour établir le budget 2023, il faut travailler avec l'année en cours au prorata et les comptes passés. Les heures des employés communaux ont aussi augmenté, car, par exemple, à la déchetterie les gens ne peuvent plus aller directement vider les déchets spéciaux, à la suite de nouvelles règles cantonales. Il y a aussi un chargé de sécurité qui vient effectuer des contrôles.

M. Thierry Guignard : il est plus important de voir sur les comptes par nature, à la fin, s'il y a une augmentation déraisonnable ou pas.

M. Jean-François Kaeser : les entreprises sont-elles traitées différemment ?

M. Etienne Morier-Genoud : oui, depuis quelques années elles doivent conclure un contrat avec un prestataire de service, car elles ne sont plus acceptées à la déchetterie. Cela peut arriver qu'une voiture d'entreprise soit vue, mais il s'agit normalement d'une voiture empruntée par un particulier pour un transport privé. S'ils ont le temps, les employés communaux aident aussi parfois les personnes qui en font la demande.

462 Charges d'exploitation STEP

M. Anthony Walsh : 314.00 Entretien STEP-Boues et 314.00 Réseau EU STAP du compte 463 Charges exploitation EU. Des montants sont-ils refacturés à des entreprises ? Cela décharge-t-il un peu le travail des employés communaux ?

M. Etienne Morier-Genoud : l'année passée, les boues (chargées en matière minérale) n'ont pas pu être amenées à La Sarraz. Certains frais sont refacturés aux entreprises. Cridec, par exemple, a une facture qui dépend des charges et volumes envoyés. Holcim paie aussi une grande partie du compte 314.00 dans le chapitre 464 Charges Exploitation EC. Les employés communaux ont quand même du travail, par ex. quand des pompes ou des vannes lâchent ce sont eux qui s'en occupent en premier, ensuite ce sont les entreprises spécialisées qui prennent le relais.

M. Thierry Guignard : 352.00 Service intercommunal eaux usées : Fr. 30'000.- prévus au budget ? pourquoi autant de différence avec les comptes 2021 ? Retard de factures ? autre ?

M. Arnold Aebischer : en 2020 et 2021 les boues étaient transportées à La Sarraz. Comme La Sarraz ne traitait plus nos boues trop chargées en matière minérale, il a fallu aller plus loin et c'est plus cher.

M. Etienne Morier-Genoud : en 2021 il a été envoyé à La Sarraz 24 m³ sur les 720 m³ retirés. A noter que le silo des boues a été entièrement vidé. Comme il y a moins de matière minérale, la commune va tenter d'envoyer à nouveau les boues à La Sarraz.

465 Taxes épuration

M. Thierry Guignard : 434.01 quelles taxes de raccordement sont prévues ?

M. Arnold Aebischer : dans le rapport de la CoFin : il s'agit des futurs bâtiments Orlati...

M. Claude Dutoit : il s'agit des entreprises IVECO (mise à l'enquête terminée) et Qoqa, sur le terrain vendu par Orlati.

M. Arnold Aebischer : ces deux entreprises vont-elles mettre leur siège social à Eclépens ?

M. Claude Dutoit répond par la négative.

680 Militaires

M. Florian Roecker : 427.00 Location des installations : il n'y aura plus de militaire, donc plus les Fr. 17'000.- de revenu ?

M. Pascal Guinnard : le contrat avec l'armée finit le 30 mars et il n'y aura plus de soldat au polyvalent. Le budget a été fait en octobre dernier et une projection pour le début 2023 avait été faite.

Le début des travaux de l'UAPE est prévu en avril 2023.

M. Claude Dutoit : le revenu procuré par la location à l'UAPE sera noté dans le compte « Bâtiments »

M. Thierry Guignard : actuellement une estimation peut-elle être faite quant au revenu que la location à l'UAPE pourra procurer ?

M. Claude Dutoit : il est également prévu un grand projet d'une cuisine. Il y aura davantage d'enfants et on peut compter sur davantage de revenus que les Fr. 17'000.- au budget.

M. Etienne Morier-Genoud : 24 places nouvelles sont prévues, cela fera 39 places avec les places des 15 élèves (de la 5^{ème} à la 8^{ème} année) déjà existantes dans le pavillon derrière le collège qui seront déplacées à la nouvelle UAPE. Ce projet enchante l'AJERCO, car il y a de la place pour la dépose des enfants, des places de jeux et un chemin sécurisé pour se rendre à l'école. Il est à noter que les 24 places de l'UAPE du collège restent. Le potentiel d'agrandissement est là, peut-être une crèche.

M. Arnold Aebischer : comme l'a noté la CoFin, les frais des modifications seront pris en charge par l'AJERCO ?

M. Franco Cetrangolo : oui et non : la Commune va faire la banque, mais les amortissements seront facturés, échelonnés, à l'AJERCO.

Un préavis pour le projet AJERCO et EMS sera présenté au Conseil.

M. Christophe Mercier : la cuisine actuelle du polyvalent, qui a coûté cher, va-t-elle être conservée ?

M. Franco Cetrangolo : la commune est en pourparlers pour un éventuel agrandissement de la cuisine en vue de préparer jusqu'à 1'000 repas/jour.

Lorsque le projet définitif sera prêt, un préavis sera présenté.

M. Etienne Morier-Genoud : pour l'UAPE, pour la rentrée du 21 août 2023, il y a très peu de travaux nécessaires. L'agrandissement de la cuisine fait partie d'un 2^{ème} projet, indépendant de l'UAPE.

Plan d'investissement

M. Thierry Guignard : lorsqu'il note tous les frais prévus, nécessaires (toit de l'église, grande salle) il se pose la question si le préavis 12/2022 sur la réfection du terrain de foot et de la buvette est vraiment judicieux actuellement .

Le Président clôt la discussion et passe au vote :

Le préavis 11/2022 « Budget 2023 » est accepté

Par 30 OUI 1 NON et 0 ABSTENTION

M. Claude Dutoit remercie le Conseil de sa confiance et la boursière. Etablir ce budget n'a pas été facile.

21h04 M. Claude Dutoit sort. De retour à 21h08

5. Préavis 12/2022 « Demande d'un crédit d'étude pour la rénovation de la buvette et des vestiaires et la mise en conformité du terrain de football selon les directives de l'ASF »

Le Président, M. Bertrand Favre, concerné professionnellement par ce préavis, se récuise. C'est le Premier vice-président, M. Jean-Philippe Murset, qui assure la présidence pour ce préavis.

Il y a 31 conseillers avec le vice-président

M. Frédéric Moinat, rapporteur, lit le rapport de la CoFin

M. Jean-Philippe Murset ouvre la discussion :

M. Michel Chuard : s'est renseigné auprès de l'Association cantonale de football et d'un spécialiste technique. Le football-club de La Sarraz-Eclépens dispose déjà d'un terrain pour les plus grandes ligues, mais dans tous les cas, celui d'Eclépens, en fonction de ses dimensions, pourra recevoir des équipes de 3^e ligue et en-dessous. Le spécialiste technique a également fourni une estimation du coût pour un éclairage aux nouvelles normes (selon l'exemple de La Sarraz) qui reviendrait à Fr. 250'000.-. En 3^e ligue et en-dessous, les barrières ne sont pas obligatoires, elles pourraient être supprimées. Ce spécialiste peut aider pour les dimensions des terrains et respect des conditions footballistiques pour la mise à l'enquête. Le site du fonds du sport Octopus peut être un soutien lors de la mise à l'enquête.

M. Arnold Aebischer : pourquoi la Municipalité dans son préavis parle d'accueillir des équipes de 2^eme ligue, si le terrain ne peut en recevoir que des 3^emes ?

M. Daniel Gachet : pour recevoir une 2^eme ligue, il faut impérativement que le terrain dispose de barrière à 3 mètres et d'un nouvel éclairage. Avec ces mesures, on espère être prêt pour accueillir une 2^e ligue.

M. François de Coulon : pourquoi la commune a-t-elle envie de se mettre aux normes ? Il y a eu une fusion entre les 2 clubs de football de La Sarraz et Eclépens, ce qui était une bonne chose et on sait que le terrain de La Sarraz est extrêmement cher à entretenir. Il semblerait que le club de football va plutôt vers des problèmes financiers dans le futur, alors pourquoi vouloir avoir un terrain comme celui de La Sarraz ?

M. Claude Dutoit : le terrain, dans ses dimensions, ne va pas être touché. La municipalité veut mettre des barrières de sécurité à 3 mètres, elles qui sont actuellement placées à 1,20 mètre. L'éclairage n'est plus homologué et pour le terrain, le souhait est de poser un arrosage intérieur direct. Les vestiaires datent de 1971 et sont vétustes. Le terrain est utilisé presque tous les jours, soit pour des entraînements, soit pour des matches.

M. François de Coulon : le bureau Erbat va-t-il étudier toutes les possibilités ? Par exemple un terrain synthétique ?

M. Claude Dutoit : le synthétique est trop cher et il faut le refaire entièrement tous les 10 ans. Si le bureau Erbat a été choisi c'est parce qu'il travaille aussi pour le terrain de La Sarraz. Ils connaissent le dossier.

M. Arnold Aebischer : il faut aussi penser qu'il y a un terrain de basket et que tout cela est utilisé par les écoles, la piste cendrée également. Il relève la remarque de la CoFin : faut-il dépenser 1 million pour le bâtiment seulement . Il rappelle que ce soir on parle seulement d'un crédit d'étude.

M. Anthony Walsh : nous parlons de normes de l'ASF ou de normes de sécurité ?

M. Claude Dutoit : normes de l'ASF.

M. Anthony Walsh : selon les normes SIA, l'architecte va travailler 624 heures au tarif de Fr. 140.- l'heure, ce qui lui paraît très élevé.

M. François de Coulon : regrette qu'il n'y ait pas eu une petite étude de faisabilité avant ce préavis.

M. Arnold Aebischer : ce prix va jusqu'à la mise à l'enquête.

M. Claude Dutoit : oui, il va jusqu'à la mise à l'enquête. La Commission d'urbanisme va ensuite étudier le projet et éventuellement demander des modifications.

M. Anthony Walsh : conseille le site de l'Association suisse de football qui donne beaucoup d'informations. Actuellement il y a environ 320 personnes qui jouent au football-club de La Sarraz-Eclépens, ce qui fait un peu moins que 10% de la population. C'est important pour les enfants. Mais il s'agit d'un projet de plus d'1 million, c'est élevé. On peut se poser la question si ces investissements ne sont pas trop onéreux.

M. Fabrice Guinnard : l'éclairage est obsolète. Il va bien falloir le changer et économiser l'énergie en les changeant pour du LED.

M. François Reymond : dans ce préavis, le dossier de faisabilité a été certainement fait par la Municipalité, car c'est de sa compétence de le faire. Là, elle dépasse le crédit autorisé et doit donc présenter au Conseil un préavis pour réaliser ce crédit d'étude.

En ce qui concerne la mise aux normes du terrain, pour le minima, la seule chose à faire est de déplacer les lignes.

M. Franco Cetrangolo : la CoFin l'a dit : actuellement il a été demandé une étude et un plan sur lequel se baser pour aller plus en avant. Des offres ont été demandées à des maîtres d'états afin que le bureau d'architectes puisse établir une offre qui tienne la route. Cette première étude a coûté Fr. 27'000.-. Ensuite, il y aura, basé sur le projet présenté ce soir, une étude plus précise. C'est ensuite là que la Municipalité va demander à la Commission d'urbanisme de travailler également sur ce projet, afin qu'un préavis puisse être présenté.

Veut-on un terrain de foot ? si oui, il faut l'aménager. La buvette ? on en a un réel besoin, car ce sera une alternative au refuge.

M. Jean-François Kaeser : le projet d'étude a déjà été fait et il a coûté env. Fr. 20'000.-, compris dans la somme du préavis de ce soir. La vraie décision sera plus tard avec le préavis : va-t-on dépenser Fr. 1'400'000.- ? Il faut déjà se poser la question de savoir si on va investir une telle somme ! Il ne remet pas en cause le besoin, mais plutôt la manière de présenter ce préavis.

M. Claude Dutoit : c'est le Conseil qui a demandé à la Municipalité de présenter des crédits d'études.

M. Arnold Aebischer : oui, un million c'est beaucoup, mais on pourra ensuite apporter d'éventuelles modifications.

Mme Sylviane Chappuis : même si ce projet peut être intéressant, au vu du budget négatif pour l'année prochaine, elle doute que ce préavis soit présenté à un moment opportun. C'est la raison pour laquelle elle est contre ce projet maintenant. L'année 2023 comporte beaucoup d'inconnues, Ne pourrait-on pas utiliser l'argent demandé ce soir par ce préavis pour aménager et réparer ce qui est déjà existant ? Il serait aussi possible que les footballeurs et autres sportifs utilisent les douches du polyvalent, à côté du terrain, et tout aussi proches. De plus, cela fait bientôt 10 ans ou plus qu'on parle du toit de l'église qui doit être réparé, mais rien n'est prévu.

M. Claude Dutoit : en ce qui concerne l'église du village, un projet est en cours, mais le canton avec ses spécialistes doit donner son aval. En ce qui concerne les réparations à la buvette, comme il n'y a pas d'isolation, le chauffage coûte très cher.

Le Premier vice-président clôt la discussion et passe au vote.

Le préavis est accepté par 19 OUI, 8 NON et 3 ABSTENTIONS

M. Claude Dutoit remercie l'assemblée. Il préfère voir des jeunes faire du sport, plutôt que ne rien faire. C'est un signe positif pour la Municipalité.

M. Bertrand Favre reprend sa place de Président. Les conseillers sont à nouveau 32.

6. Proposition du bureau de publier les PV approuvés accompagnés de leurs corrections sur le site internet de la commune (onglet « Vie politique, communications »)

M. Bertrand Favre explique que l'idée du Bureau du conseil est de mettre les PV approuvés sur le site internet de la commune. Des communes comme La Sarraz, Daillens, Chavornay et Penthaz le font déjà.

Il ouvre la discussion :

M. Arnold Aebischer : le PV sera posté après la séance où il aura été approuvé, avec ses corrections ?

Le Président répond par l'affirmative.

M. Arnold Aebischer : pourquoi mettre sur internet ? Il n'y a que très peu ou pas de public lors des séances du Conseil. Cela montre le manque d'intérêt des citoyens.

Le Président : les PV sont publics, toute personne qui en fait la demande peut en recevoir une copie. En fonction des activités, il n'est pas toujours possible de venir assister aux séances. Ce serait un bon moyen de le diffuser ainsi.

Mme Christelle Schwab : pourquoi ne pas mettre que les décisions et les préavis ?

M. Bertrand Favre : le PV permet de mieux comprendre les décisions prises.

M. Thierry Guignard : défend la publication intégrale des PV, car les extraits ne montrent pas les débats. L'ordre du jour et les extraits sont déjà affichés au pilier public. Au vu des difficultés de ces années précédentes, par rapport également à des clivages assez féroces et des opinions exprimées, il estime qu'il est important que les citoyens, qui nous ont fait confiance, ont le droit de savoir qui a dit quoi, quand et comment on lui a répondu. Nous représentons les citoyens Eclépens qui nous ont élus.

M. Jean-François Kaeser : abonde dans le sens de M. Thierry Guignard et relève le fait que notre système de correction impose un délai pour la validation des corrections très long, parfois plus de 6 mois.

M. Thierry Guignard : d'accord avec M. Jean-François Kaeser, propose de corriger directement le PV : projection sur l'écran et correction immédiate faite par la secrétaire. Le PV est ainsi définitivement approuvé à la séance suivante.

M. François Reymond : un PV peut être utilisé comme justificatif auprès de la justice. Même s'il est d'accord avec ses collègues, il est important que les éventuelles corrections des corrections soient validées, ce qui peut effectivement prendre du temps.

Le Président : il faut donc trouver une solution pour l'approbation des corrections.

M. Bernard Graf : actuellement, combien de personnes le demandent ?

Le Président : 2 personnes.

M. Florian Roecker : se pose la question, au vu de l'intérêt des citoyens à venir assister aux séances, si les PV seront consultés, une fois sur le site.

M. Jean-François Kaeser : pense que les corrections faites en live seraient plus rapides, mais, au cas où un désaccord surviendrait, le bureau pourrait repousser la correction du PV.

M. Bertrand Favre : effectivement, il faut y penser. Le PV pourrait être envoyé aux conseillers non signé et une fois les corrections approuvées, il serait signé à la fin de la séance où il est corrigé.

M. Guillaume Frieden : que perdrait-on à publier le PV ? Rien. C'est aussi un peu de la responsabilité des Conseillers que de susciter l'intérêt des citoyens et, sur le site, on peut le lire quand on a le temps, par exemple si on veut consulter juste un point.

Mme Sylviane Chappuis : Il faut vérifier si cette manière d'approuver les PV est légale. D'accord avec M. Guillaume Frieden, il faut intéresser les jeunes à participer à la vie politique de notre commune. Les jeunes vivent avec internet et, pour eux, ce serait un moyen facile que de les habituer, voire à susciter de l'intérêt pour le Conseil communal, en leur permettant de consulter le PV en ligne.

M. Claude Dutoit : revient sur le terme de « clivage » évoqué par M. Thierry Guignard et se pose la question que, si les PV sont publiés sur le site, cela pourrait augmenter le clivage.

M. José Antonio Perez : adhère avec la proposition de publication sur le site de la commune. Qu'en est-il des frais de stockage et combien de temps les PV pourraient-ils être consultés ?

Le Président : le premier serait celui de ce soir, puisque approuvé sans modification. Quant au temps, il faut étudier cela.

M. Arnold Aebischer : on pourrait aussi publier dans l'Eclépanais les dates des Conseils.

Le Président clôt la discussion et passe au vote : la publication des PV sur le site internet de la commune est acceptée par

21 OUI 6 NON 4 ABSTENTIONS

M. Bertrand Favre remercie les conseillers et va étudier la mise en application.

7. Nomination des deux futurs délégués et d'un suppléant pour représenter la commune à l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région Haute Venoge / Veyron (EHVV)

M. Etienne Morier-Genoud précise : il ne reste que 3 communes qui doivent se prononcer sur l'acceptation de ce projet. Il faut être prêt car, si toutes les communes acceptent, la première séance de cette association aura certainement lieu en avril 2023 avec l'assermentation des délégués.

Le Président indique qu'il faut nommer 2 délégués et 1 suppléant.

Sont élus, tacitement, délégués : MM. Thierry Guignard et Florian Roecker.

Est élue, tacitement, suppléante : Mme Christelle Schwab.

8. Communications des délégués des Associations intercommunales

AIEM : M. José Antonio Perez communique : voir document annexé page 91

AS17 : M. Thierry Guignard : voir document annexé page 92

AIPCV : Mme Florence Deutsch lit son rapport voir document annexé page 93

AJERCO : M. Stéphane Guinchard : il n'y pas eu de séance depuis la dernière séance du Conseil.

SA avec participation financière de la commune : M. Arnold Aebischer : CADCIME continue à chauffer, il n'y a pas de problème de ce côté-là. Sur le réseau, des chaudières datent, à Saint-Loup par exemple. Comme CADCIME, par précaution, a acheté beaucoup de fuel à des prix élevés, ceux-ci seront reportés sur les nouveaux prix aux clients. Il faut noter que le prix de l'énergie CADCIME dépend du prix du gaz naturel, du prix de la construction et de celui de la consommation. Les abonnés de CADCIME ont reçu un courrier d'annonce de hausse de prix. Le prix de la chaleur initiale est celui de 2017. Il est corrigé ainsi : le prix du gaz naturel + 17% par rapport au prix de 2016, idem pour le prix de l'indice de construction (+110%) et de l'indice de consommation (+74%). Des réserves ont été faites pour éviter des coupures.

9. Propositions individuelles

Mme Claire Reymond : revient sur la réponse de M. Pascal Guinnard concernant les manipulations à faire pour éteindre totalement l'éclairage public lors de la nuit des Perséides, cette année c'était les 13 août. Les manipulations sont-elles possibles ou pas ? Si, selon les indications de M. Pascal Guinnard, les $\frac{3}{4}$ doivent rester allumées, comment font les communes voisines ?

M. Pascal Guinnard : c'est une obligation d'avoir tous les passages piétons éclairés. La commune n'a pas le système automatique pour éteindre les lampadaires et doit passer par chaque coffret pour modifier l'éclairage des lampadaires. Pour réaliser l'ordre automatique de l'éclairage, il faudrait tirer des câbles et ce serait très onéreux.

M. Fabrice Guinnard : dans le Journal de Cossonay du 14 octobre, dans l'article sur la séance du conseil communal de La Sarraz, il est interloqué par la mention des micropolluants, dont certains sont 3 fois supérieurs à la norme, est-ce exact ? Est-ce aussi exact que les pesticides sont au-dessus de la norme au puits de Cinq-Sols ?

M. Franco Cetrangolo : oui, au puits de Cinq-Sols c'est au-dessus de la norme. Mais, comme dans tous les autres points de contrôles du réseau, il n'y a rien et que les eaux sont mélangées lors des pompages, les eaux sont globalement aux normes. L'AIEM a reçu un mandat pour trouver des solutions qui sont en cours de cheminement.

M. François de Coulon : notre magnifique église est entourée par du gazon bien entretenu, mais aussi par un terrain en tout-venant devenu sable à animaux. Pourquoi ne pas semer du gazon partout autour de l'église ?

M. Daniel Gachet : la première étape est la réparation du toit de l'église. Ensuite l'aménagement du sol sera réalisé.

M. Anthony Walsh : le canton va répertorier les arbres remarquables, en révision de la loi de 1969. Comment définir un arbre remarquable ? La Municipalité travaille-t-elle déjà ce sujet ?

M. Pascal Guinnard : un projet est à l'étude depuis une année sur les arbres et bosquets. Les questions restent sans réponse au canton, malgré divers rappels, même aux gardes forestiers. Il faut attendre la validation, avant de pouvoir aller plus en avant.

M. Claude Dutoit : un règlement existe, même si un peu obsolète, et certains arbres dans la commune sont déjà protégés (il y a une liste). En cas d'abattage (maladie ou autre raison), ces arbres doivent être remplacés.

M. François de Coulon : si on veut couper des arbres sur nos propriétés, il faut l'annoncer à la commune. Dans la zone forestière, c'est au garde-forestier qu'il faut l'annoncer.

Mme Sylviane Chappuis : lors de précédentes séances, M. Claude Dutoit a indiqué qu'il était important de motiver de nouvelles personnes à devenir Municipaux. Si on veut que des citoyens plus jeunes participent et pour leur permettre de le faire, tout en ayant une activité professionnelle et une vie familiale, ne serait-il pas préférable, pour la prochaine législature, de passer de 5 à 7 municipaux ? Cela ne serait pas beaucoup plus cher, mais en disant davantage le travail, ce serait peut-être plus attractif pour certains citoyens. Elle relève tout le travail effectué par l'actuelle municipalité. En cas d'intérêt, la modification du nombre de 5 à 7 personnes devrait être faite légalement au moins l'année avant les prochaines élections, soit en 2025.

M. Claude Dutoit : des communes sont descendues de 7 à 5, il ne pense pas qu'être 7 au lieu de 5 serait plus intéressant pour des jeunes.

Mme Christelle Schwab : pourquoi les décorations de Noël ont été posées seulement dans la grande rue ? Pourquoi pas ailleurs dans la commune ?

M. Claude Dutoit : si cela dépendait de la Municipalité, il y en aurait eu partout dans la commune. Avec les LED, le prix de l'électricité pour les décorations est faible. La Municipalité a reçu une lettre qui disait ne pas comprendre l'installation de ces décorations. Pour les enfants, pour les personnes âgées, gardons l'esprit de Noël et décorons un peu.

M. Pascal Guinnard : la semaine dernière des décorations ont été détruites, des écriteaux arrachés, la banderole « culte ce dimanche » déchirée, des plantes arrachées, au total beaucoup de dégradations. En cas de comportement suspect ou si on remarque un acte délictueux, il faut appeler le 117 et, éventuellement, un municipal.

10. Communications du bureau

M. Bertrand Favre informe :


Les prochaines votations sont prévues le 18 juin 2023.

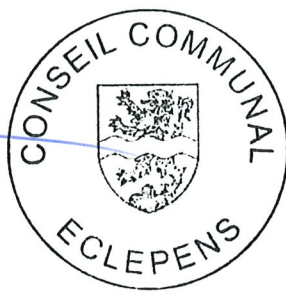
Le Conseil du 23 février 2023 est annulé. Celui du 27 avril est toujours d'actualité.


M. Claude Dutoit souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

Puis, en remerciant vivement toutes les personnes présentes, le Président clôt la séance à 22h36.

PV modifié et validé par le Conseil Communal lors de sa séance du 15 mars 2023.

Le Président : 
Bertrand Favre

The seal is circular with the text "CONSEIL COMMUNAL" at the top and "ECLEPENS" at the bottom. In the center is a coat of arms featuring a lion rampant above a landscape with a river and trees.

la secrétaire : 
Sylviane Chappuis

Liste de présence du Conseil du 8 décembre 2022

	Prénom	NOM	Présent	Excusé	
				oui	non
1	Arnold	AEBISCHER	1		
2	Nicole	AMMAN DAELLENBACH		1	
3	Raoul	BORTOLOTTI		1	
4	Valérie	BUGNION		1	
5	Sylviane	CHAPPUIS	1		
6	Pascale	CHAUVET		1	
7	Michel	CHUARD	1		
8	Carlos	CID	1		
9	François	DE COULON	1		
10	Nathalie	DE PALO	1		
11	Florence	DEUTSCH	1		
12	Noémie	DIZERENS	1		
13	Albert	DUTOIT		1	
14	Bernard	DUTOIT		1	
15	Bertrand	FAVRE	1		
16	Guillaume	FRIEDEN	1		
17	Philippe	GOLAY	1		
18	Bernard	GRAF	1		
19	Thierry	GUIGNARD	1		
20	Stéphane	GUINCHARD	1		
21	Fabrice	GUINARD	1		
22	Jean-François	KAESER	1		
23	Charles	MARTEL		1	
24	Cindy	MARTIGNIER		1	
25	Christophe	MERCIER	1		
26	Frédéric	MOINAT	1		
27	Jean-Philippe	MURSET	1		
28	Sébastien	OKONE	1		
29	Magali	PALANCA		1	
30	José Antonio	PEREZ	1		
31	Martine	PERSECHINI	1		
32	Claire	REYMOND	1		
33	François	REYMOND	1		
34	Alexandre	ROCHAT	1		
35	Jean-Luc	ROCHAT		1	
36	Jean-Pierre	ROCHAT	1		
37	Florian	ROECKER	1		
38	Jean-Frédéric	ROVERO		1	
39	Crystel	SALZARULO	1		
40	Christelle	SCHWAB	1		
41	Aymar	SOARES	1		
42	Olivier	TISSOT	1		
43	Anthony	WALSH	1		
44	Daniela	ZIMMERMANN		1	
45	Sandra	ZURBUCHEN		1	
	TOTAL		32	13	

AIEM

Le conseil intercommunal a eu lieu le 6 décembre 2022 à la salle du conseil d'Eclepens.

Le président du CODIR, M. Cetrangolo, nous a fait part de sa démission après 15 ans de direction de l'association. C'est avec émotion que le conseil a reçu cette nouvelle. Le nouveau président du CODIR, Monsieur Alain Viret nous a fait une rétrospective des événements liés à l'AIEM depuis 2007. Évènements et activités menés à bien sous la direction de Franco Cetrangolo. Le conseil a vivement applaudi et félicité le président sortant.

Suite à cette démission, Monsieur Gachet Daniel a été élu au CODIR de l'AIEM.

Le Budget 2023 de l'AIEM a été adopté avec un excédent des dépenses de 5'734 CHF.

Le conseil a admis la nécessité pour l'AIEM d'embaucher une ressource de personnel technique prévue à 60 %. Cette ressource permet de décharger le CODIR de certaines tâches et de pérenniser / mener à bien des activités nécessaires pour la bonne santé du réseau de l'AIEM et des enjeux Futures liés aux approvisionnement d'eau potable.

Le prochain conseil de l'AIEM est planifié pour le 6 juin 2023.

ASI7 nov.-déc. 2022.

Résumé des activités du CI fin d'année, séance 3 novembre 2022.

Comme annoncé lors de la séance du CC d'Eclépens du 27 octobre, le CI de l'ASI7 se réunissait le 3 novembre pour décider du budget 2023.

- Le préavis prévoyait une participation des communes de Fr. 3'403'543.- en augmentation de 1.6% par rapport aux comptes 2021. Cette augmentation est due aux coûts de l'énergie en très forte croissance mais aussi à ceux du transport des élèves. Les salaires seront adaptés également, selon la grille salariale de la fonction publique. Des postes sont toutefois en baisse, comme l'entretien des bâtiments ce qui permet de limiter la hausse générale. La CoGeFi a salué le fait que le CODIR parvient toutefois à accroître le soutien aux camps, courses d'école et activités culturelles ou sportives. Ce budget n'a suscité aucune question et été approuvé à l'unanimité.
- Des dépassements de budget, prévisibles pour les comptes 2022, ont été énoncés par préavis. Il s'agit de travail supplémentaire lors des nettoyages d'été et de la création d'un jardin pédagogique, entre autres. Cette rallonge de Fr. 48'800.- n'a pas été discutée et approuvée à l'unanimité.
- La Commission d'établissement a travaillé sur l'intégration des élèves allophones et sur le harcèlement scolaire.

Les dates des séances 2023 ont été fixées.

Info T. Guignard, membre CI et CoGeFi de l'ASI7 – 07.12.22

Commune d'Eclépens / Le 05.12.2022

Rapport du Conseil intercommunal de l'AIPCV
(Association Intercommunale de la Piscine et du Camping de la Venoge)

Législature 2021-2026

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Depuis le 27.10.2022, date à laquelle mon dernier rapport a été rendu, une séance a eu lieu.

Séance extraordinaire

30.11.2022 / Eglise de Gollion
Assemblée du Conseil intercommunal

Le préavis suivant à l'ordre du jour a été adopté :

No 6/2022 Travaux urgents de mise en conformité du restaurant

Une inspection de l'OFCO (Office de la consommation) effectuée en août 2022 a révélé plusieurs non-conformités dans le restaurant de la Piscine.

1. Nombreuses catelles endommagées aux murs et aux sols de la cuisine et de l'office.
2. Absence de moustiquaires aux fenêtres de la cuisine.
3. Lieu de stockage inadéquat des déchets.

En complément, deux écoulements au sol de la cuisine et de l'office ainsi que le changement du tableau électrique sont proposés.

Par l'acceptation de ce préavis, les travaux seront financés par la trésorerie courante et/ ou un emprunt de 65'000.00. La durée d'amortissement sera de 20 ans.

Comme déjà annoncé, Les prochaines séances sont planifiées le 03 mai ainsi que le 11 octobre 2023, respectivement pour les comptes et le budget.

Pour le Conseil intercommunal de l'AIPCV,

Florence Deutsch